



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Étaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine-Marchal), Raphaël MIALOU (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER, (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Maryse MAZEIRAT (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Éric MOULIER (Saignes), Franck BROQUIN (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Joëlle NOEL (Trémouille) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2022

20220414002DE

DEMANDE DE DSIL DANS LE CADRE DU CRTE HAUT CANTAL DORDOGNE POUR L'EXTENSION DE LA VOIE VERTE VERS BORT LES ORGUES

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale 2022 dans le cadre du CRTE Haut Cantal Dordogne pour le projet d'extension de la piste verte de Cheyssac à Bort les Orgues.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Extension de la piste verte de Cheyssac à Bort les Orgues	359 625 €	ETAT (DSIL 2022)	125 869 €	35%
		ETAT (DETR 2022 en attente de confirmation)	143 850 €	40%
		Autofinancement	89 906 €	25%
TOTAL	359 625 €	TOTAL	359 625 €	100 %

Il s'agit pour l'assemblée d'autoriser le Président à :

- solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2022 à hauteur de 125 869 €, soit 35%,

- à signer la convention financière 2022

- signer toutes pièces utiles à cette démarche

RE Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2022 015-241501055-20220414-20220414002DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président :

- solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2022 à hauteur de 125 869 €, soit 35%,
- à signer la convention financière 2022
- signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 14 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE

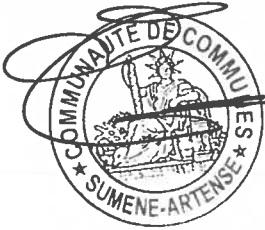
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 20/04/2022

Affichée ou notifiée le 20/04/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2022 015-241501055-20220414-20220414002DE-DE